



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 17957

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'ouverture de l'université privée portugaise Fernando-Pessoa à Toulon qui propose de former et de diplômer des chirurgiens-dentistes moyennant un tarif d'inscription de 9 500 euros par an au mépris des règles régissant la formation des professionnels médicaux en vigueur dans notre pays. À ce jour, aucune autorisation d'ouverture n'a été donnée à l'antenne française de Pessoa par l'agence de certification de l'enseignement supérieur. L'Agence portugaise d'évaluation et d'accréditation précise par ailleurs qu'elle n'a délivré aucune accréditation à Fernando-Pessoa pour des cycles d'études à l'étranger. Rien ne permet donc de connaître la qualité de l'enseignement proposé, ni le niveau des enseignants recrutés. En recrutant les étudiants sur leur capacité à payer des frais de scolarité exorbitants et non sur concours, cette structure privée à but lucratif détourne le *numerus clausus* mis en place en 1971 et dont l'objet est de permettre la régulation de l'offre de soins en fonction des besoins en santé. Enfin, comme l'a souligné le président de l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France, le maintien de l'université Fernando-Pessoa risque de favoriser l'implantation d'universités avec des enseignements non contrôlés, et d'aboutir à un danger pour la santé des Français. En conséquence, elle lui demande quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour mettre un terme à cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a réagi promptement et dès le 13 décembre 2012, en saisissant le procureur de la République de Toulon au motif de l'utilisation abusive de la dénomination « université ». En effet, en France, le code de l'éducation interdit aux établissements d'enseignement supérieur d'utiliser le nom « d'université ». Par ailleurs, l'ouverture de ces formations n'ayant pas fait l'objet de déclaration préalable, la fermeture de cet établissement a été exigée par le Gouvernement. La ministre des affaires sociales et de la santé a la volonté de garantir une régulation de la formation des futurs professionnels de santé à même de répondre aux besoins des Français, avec l'ambition de réduire les inégalités d'accès aux soins. En lien avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle souhaite aussi garantir l'équité pour les étudiants désirant s'engager dans ces formations.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17957

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1413

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2500